



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 mars 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 131 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

### Deuxième volet : plan-programme biennal

### Programme 9

### Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

## Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale .....	2
Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique .....	5
Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique .....	7
Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique .....	9
Textes portant autorisation du programme .....	10

\* A/71/50.



## Orientation générale

9.1 À l'issue de l'examen et de l'évaluation finals de la mise en œuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale fait sienne, dans sa résolution 57/7, la recommandation visant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique, a demandé aux organismes des Nations Unies d'aligner leurs activités en Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat, leur a instamment demandé d'agir de façon cohérente et coordonnée aux niveaux national, régional et mondial, et les a engagés à accroître leurs activités de plaidoyer et d'information à l'appui du développement en Afrique.

9.2 Dans la même résolution, l'Assemblée a souligné la nécessité de doter le Secrétariat, à New York, d'une structure qui examine l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et l'application coordonnée des conclusions des sommets et conférences ayant trait à l'Afrique, et qui en rende compte. À cet effet, elle a approuvé, dans sa résolution 57/300, la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qu'elle a chargé de coordonner et d'orienter l'établissement de rapports et de contributions ayant trait à l'Afrique, de coordonner la mobilisation mondiale à l'appui du Nouveau Partenariat, et d'assurer la coordination de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines, de façon que le soutien du système à l'Afrique s'inscrive dans une démarche cohérente et intégrée.

9.3 Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les mesures prises au niveau régional pour organiser les activités des organismes des Nations Unies en groupements thématiques qui couvrent les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat. À cet égard, le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies présents en Afrique, qui relève de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), est également devenu un instrument important qui permet de renforcer, aux niveaux régional et sous-régional, la coordination à l'échelle du système de l'appui à l'Union africaine et à son programme de NEPAD, ainsi que la coopération entre les divers acteurs.

9.4 Le Nouveau Partenariat a été le principal cadre de référence pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, et il restera le cadre directeur fondamental en vue de la mise en œuvre sur le continent du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation de ses objectifs de développement durable. De plus, le rôle central du Nouveau Partenariat est confirmé par le fait que son Agence de planification et de coordination a été désignée par l'Union Africaine comme principale partenaire d'exécution en vue de la réalisation de l'Agenda 2063, programme ambitieux sur 50 ans visant à assurer le développement, la paix et la sécurité sur le continent africain et rassemblant un vaste ensemble d'aspirations, de projets et de priorités en vue de l'émergence d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique. À l'instar du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre, qui couvre la période 2014-2023, adoptent une vision centrée sur l'humain qui entend ne laisser personne de côté et mettent notamment l'accent sur l'agriculture, la santé, l'éducation, l'amélioration des infrastructures, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la nutrition, la paix et la sécurité.

9.5 Les États Membres continuent d'accorder une importance cruciale à l'Afrique et aux priorités de développement qu'elle s'est donnée dans ses cadres de référence régionaux. Dans la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, adoptée en 2008 (voir la résolution 63/1 de l'Assemblée générale), ils ont noté qu'en Afrique la réalisation dans les délais de tous les objectifs du Millénaire pour le développement demeurait hors de portée et réaffirmé leur détermination à satisfaire les besoins particuliers du continent. De même, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (qui figure à l'annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale), ils ont réaffirmé leur volonté de respecter pleinement les engagements énoncés dans le Nouveau Partenariat, et souligné que l'appui aux efforts déployés par les pays africains en matière de développement durable était une priorité absolue de la communauté internationale. En outre, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (qui figure à l'annexe à la résolution 69/313 de l'Assemblée générale), les États Membres se sont dits conscients qu'il importait de répondre aux difficultés et aux besoins des pays africains et réaffirmé l'importance de soutenir le Nouveau partenariat, ainsi que l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre. Enfin, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont noté que les pays africains faisaient face à des problèmes qui leur étaient propres et réaffirmé qu'il importait de soutenir l'Agenda 2063 et le Nouveau Partenariat, dont ils ont souligné qu'ils faisaient tous deux partie intégrante du nouveau Programme 2030.

9.6 En dépit des progrès accomplis sur le continent grâce à l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine, plusieurs pays restent aux prises avec des facteurs d'instabilité qui compromettent l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), le Secrétaire général a indiqué qu'il fallait mettre au point une stratégie globale de promotion de la paix, de la sécurité et du développement. Dans sa résolution 69/291, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à suivre la question et de lui rendre compte tous les ans des obstacles persistants et des défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que de l'action menée et de l'aide apportée par le système des Nations Unies.

9.7 L'Organisation des Nations Unies s'emploie à continuer d'aider l'Afrique à surmonter les obstacles à la paix dans le cadre de l'application de la résolution 67/302, dans laquelle l'Assemblée générale a salué les efforts engagés pour accroître la coordination et la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, et en particulier l'organisation chaque année de réunions consultatives mixtes entre les membres des deux conseils. Dans son rapport intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682), le Secrétaire général a noté qu'étant donné que la plupart des opérations de paix des Nations Unies étaient déployées en Afrique, que d'importantes opérations de paix menées par l'Union africaine étaient en cours et que des efforts de médiation étaient engagés sur l'ensemble du continent, l'Union africaine était le principal partenaire régional de l'ONU.

9.8 La communauté internationale prend de plus en plus conscience des liens indissociables qui existent entre paix, sécurité et développement, et du fait que le développement durable passe nécessairement par l'instauration pérenne d'un climat pacifique dans lequel nul n'est laissé de côté. L'objectif de développement durable numéro 16 engage ainsi les États Membres à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, une de ses cibles consistant à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. Dans le même esprit, l'aspiration 4 de l'Agenda 2063 vise à instaurer une Afrique pacifique et sécurisée et, en particulier, à réduire toutes les armes au silence d'ici 2020. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique renforcera plus avant l'intégration de ces trois éléments – paix, sécurité et développement – dans ses activités de mobilisation et d'élaboration de politiques et dans son travail analytique. En outre, beaucoup de domaines prioritaires étant communs aux objectifs de développement durable, à l'Agenda 2063 et à son premier plan décennal de mise en œuvre, le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales africaines et les instances nationales devront s'employer à y travailler de façon plus coordonnée et cohérente.

9.9 En application de ses résolutions 66/293, 67/293 et 67/294 et du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (A/68/506), l'Assemblée générale a décidé de renforcer le Bureau pour qu'il puisse gérer les difficultés actuelles et à venir et tirer parti des possibilités d'action qui existent déjà et qui se présenteront, aux niveaux mondial et régional, mieux appuyer l'Afrique, en particulier le NEPAD, et s'acquitter de ses attributions concernant le Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Ces moyens supplémentaires ont permis au Bureau de lancer ledit Mécanisme, qui suit la tenue des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par les pays du continent et leurs partenaires de développement. Ce mécanisme, qui s'appuie sur des examens biennaux et sur des consultations élargies aux diverses parties prenantes régionales, gardera un rôle de premier plan s'agissant d'examiner et suivre les engagements issus, entre autres, des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies – comme la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment – et jouera aussi un rôle essentiel d'appui au Forum politique de haut niveau sur le développement durable en assurant le suivi et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Afrique. En outre, l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines, disposant de moyens renforcés, peut désormais s'assurer que le système des Nations Unies apporte son aide à l'Afrique de manière intégrée et plus cohérente, notamment en participant à l'élaboration des rapports biennaux établis dans le cadre du Mécanisme de suivi.

9.10 En juin 2015, l'Union africaine a adopté le Cadre du nouveau partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027. Il succédera au Programme décennal de renforcement des capacités, qui s'achèvera en 2016, en vue de renforcer le dialogue entre le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines, tous les partenaires stratégiques étant engagés à s'aligner sur les priorités du continent.

9.11 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assure la coordination et la direction d'ensemble du programme, qui relève de la responsabilité conjointe du Conseiller spécial, de la CEA et du Département de l'information du Secrétariat.

### **Sous-programme 1**

## **Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer la coopération internationale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la réalisation en Afrique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

a) Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier	i) Augmentation du nombre d'activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique ii) Augmentation du nombre de forums, d'activités et de produits internationaux traitant de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire en faveur de l'Afrique
b) Amélioration du suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, notamment au moyen des mécanismes régionaux	i) Augmentation du nombre d'engagements pris par les pays africains en vue de répondre aux besoins de développement de l'Afrique qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation ii) Augmentation du nombre d'engagements pris par les partenaires de développement de l'Afrique en vue de répondre aux besoins de développement du continent qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation
c) Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	Augmentation du nombre de projets, de programmes et d'activités à l'appui du développement en Afrique dont l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines assure la coordination
d) Sensibilisation de la communauté internationale aux problèmes de développement de l'Afrique	Augmentation du nombre de visites et de consultations du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et de sites Web connexes

### **Stratégie**

9.12 Le sous-programme relève du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et a pour objectif de veiller à ce que les problèmes de développement de l'Afrique soient effectivement pris en compte dans les débats des organes intergouvernementaux et

intégrés comme il se doit aux résolutions de ces organes. Pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes de développement en Afrique, le Bureau entreprendra des activités d'élaboration de politiques, d'examen, d'analyse, de suivi et de promotion s'agissant des grandes priorités qui sont au cœur du programme de transformation du continent en la matière – l'agriculture, le renforcement des capacités, la diversification de l'économie, l'autonomisation des jeunes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'industrialisation, le développement des infrastructures, la santé et la paix et la sécurité, notamment – tout en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

9.13 Les responsables du sous-programme s'emploieront à faire œuvre de sensibilisation auprès des principales parties prenantes et à mobiliser leur appui en faveur du développement de l'Afrique en organisant de grandes réunions et en y participant. Ils s'efforceront d'améliorer la cohérence et la coordination des efforts faits par le système des Nations Unies à l'appui de l'Afrique en organisant des réunions de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines. Ils renforceront également la collaboration avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales africaines, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile, y compris la diaspora africaine, en vue de mobiliser un appui international en faveur du développement de l'Afrique. Ils continueront d'analyser les causes des conflits dans les pays africains, et d'informer et de sensibiliser à ce sujet, de s'attacher à déceler les signes annonciateurs de ces conflits et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour mettre fin aux causes profondes des conflits dans les pays africains, notamment le terrorisme et l'extrémisme violent, et se pencheront aussi sur les liens étroits qui existent entre conflits et développement sur le continent.

9.14 Le sous-programme a pour objet de veiller à ce que l'Afrique reste une priorité dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Pour l'exécuter, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique continuera de collaborer étroitement, aux plans mondial, régional et sous-régional, avec d'autres organismes des Nations Unies et poursuivra son dialogue avec des organismes intergouvernementaux de premier plan tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

9.15 Pour s'acquitter de ses fonctions, le Bureau travaillera également en étroite collaboration avec les États Membres, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le système des Nations Unies. Il collaborera avec la société civile et le monde universitaire et coopérera étroitement avec le secteur privé pour mieux faire connaître les possibilités d'investissement en Afrique et pour aider les responsables du NEPAD à récolter des fonds pour mener à bien leurs programmes phares et travailler sur les domaines prioritaires de l'Agenda 2063, le NEPAD étant un partenaire d'exécution de l'Union africaine.

9.16 En outre, le Bureau collaborera étroitement avec les communautés économiques régionales, qui ont été désignées, aux côtés du NEPAD et de l'Union africaine, comme actrices principales de l'exécution, du financement, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063, de son premier plan décennal de mise en œuvre et de ses projets prioritaires. Dans cette optique, le Bureau continuera de renforcer son dialogue avec les communautés économiques régionales, notamment en veillant à ce qu'elles participent, à un haut niveau de représentation, à ses principales activités, comme la Semaine de l'Afrique, manifestation qu'il organise chaque année dans le

cadre de sa mission de promotion et de communication, en vue de renforcer la collaboration entre les États Membres et les principaux organismes régionaux et sous-régionaux africains et de souligner la complémentarité des objectifs mondiaux et des objectifs du continent africain. Compte tenu de l'importance accordée à la question de la gouvernance en Afrique et de son rapport avec la problématique paix, sécurité et développement, le Bureau continuera de renforcer ses relations avec le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en invitant ses représentants à des manifestations comme la Semaine de l'Afrique et à des consultations concernant le Mécanisme de suivi des Nations Unies.

9.17 En sa qualité de secrétariat du Mécanisme de suivi, le Bureau s'assurera que tous les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique sont respectés. À cette fin, il sollicitera les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines et invitera, conformément à la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires à apporter leur pierre à l'édifice. De plus, il suivra la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal et soutiendra celle du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, le but étant de rendre plus cohérent l'appui des Nations Unies en faveur de l'Afrique. En vue de promouvoir l'établissement de partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaires entre l'Afrique et ses partenaires de développement, le Bureau veillera, en sa qualité de coorganisateur des Conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique, à ce que tous les engagements pris lors de la sixième de ces conférences soient respectés. Il encouragera la coopération Sud-Sud et aidera les pays africains à formuler des stratégies efficaces permettant de tirer le meilleur parti de ces partenariats.

9.18 En sa qualité de responsable du Groupe thématique mobilisation et communication du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, le Bureau collaborera avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, le Département de l'information et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD afin d'élaborer une stratégie globale de mobilisation et de communication pour le NEPAD qui tienne compte des nouvelles priorités du continent, telles qu'énoncées dans l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre.

## **Sous-programme 2**

### **Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son Agenda 2063 et aux autres priorités régionales, notamment son programme de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, aux échelons régional et sous-régional, dans le cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique entre l'Union africaine et les Nations Unies pour la période 2017-2027 et des plans et priorités stratégiques des organes et institutions de l'Union africaine

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre organismes et institutions des Nations Unies,

Augmentation du nombre de projets conjoints exécutés par les organismes des Nations Unies à l'appui des objectifs de développement durable,

dans le cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, à l'appui des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 et du programme de NEPAD de l'Union Africaine, et de l'autonomisation des femmes aux niveaux régional et sous-régional

b) Renforcement des moyens dont disposent les organisations régionales et sous-régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'examen par les pairs, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, pour concevoir et exécuter leurs programmes ainsi que pour en assurer le suivi

de l'Agenda 2063 et du programme de NEPAD de l'Union africaine, et de l'autonomisation des femmes aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique et du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'examen menés conjointement par les organisations du système des Nations Unies qui sont élargis aux organisations régionales et sous-régionales africaines, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale.

## Stratégie

9.19 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la CEA, et plus particulièrement à sa Division du renforcement des capacités, qui exécutera les activités prévues. Pour exécuter le sous-programme, la CEA collaborera étroitement avec d'autres entités des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et sous-régional, en particulier avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département de l'information, le Département des affaires économiques et sociales, le Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de directeurs régionaux, dans le but d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du programme de NEPAD de l'Union africaine, dans le cadre de divers mécanismes et notamment du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale.

9.20 C'est également dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique que les organismes des Nations Unies présents en Afrique se coordonneront et collaboreront pour appuyer le Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique entre l'Union africaine et les Nations Unies pour la période 2017-2027 et la mise en œuvre de l'Agenda 2063, y compris les priorités du programme de NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. En outre, les responsables du sous-programme coordonneront et convoqueront les réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale.

9.21 L'aide apportée par les organismes et institutions des Nations Unies présentes en Afrique à l'Union africaine et à ses organes, dont l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, sera axée sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Par l'intermédiaire du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui est installé dans les locaux de la CEA, l'ONU ainsi que l'Union africaine et ses organes définiront des programmes et des activités qu'ils exécuteront conjointement. L'objectif stratégique dans le cadre de ce sous-programme 2 consistera dès lors à renforcer, en s'appuyant sur le travail des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale, la collaboration et la coordination interinstitutionnelles dans

le cadre des activités de coopération technique menées par les organismes de l'ONU à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 et des autres priorités du continent africain, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. À cette fin, il conviendra de renforcer la collaboration et la coordination avec des organisations régionales et bilatérales telles que la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement, l'objectif étant de garantir qu'elles reçoivent l'appui nécessaire pour répondre aux questions prioritaires définies par l'Union africaine, notamment le programme de NEPAD. Grâce au soutien fourni au titre du sous-programme, les organismes et institutions des Nations Unies, tels que les équipes de directeurs régionaux et le Groupe des Nations Unies pour le développement, pourront prendre des mesures plus efficaces, plus cohérentes et mieux coordonnées pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et appuyer d'autres actions prioritaires de l'Union africaine comme, l'autonomisation des femmes. En outre, toujours au titre de ce sous-programme, les réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes sous-régionaux bénéficieront de services techniques efficaces, tels que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans l'organisation de l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et au traitement des autres priorités définies par l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, et l'établissement de rapports à ce sujet.

### Sous-programme 3

#### Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

*Objectif de l'Organisation* : Susciter une mobilisation internationale en faveur du développement économique, politique et social de l'Afrique et de l'appui aux mesures prises par l'Afrique et par la communauté internationale en vue de promouvoir la reprise économique et le développement durable de la région, d'atteindre les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les objectifs de développement durable, et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives à la croissance économique et au développement durable en Afrique

i) Augmentation du nombre de visites et de consultations du site Web d'*Afrique Renouveau* et de sites Web connexes

ii) Augmentation du nombre d'articles et de publications (sur support papier, audio et vidéo) qui sont repris par les médias du fait de l'intérêt soutenu qu'ils suscitent

#### Stratégie

10. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Département de l'information. Globalement, la stratégie adoptée consiste à mettre au point des

plans de communication stratégique de portée mondiale sur les questions prioritaires pour l'Afrique, et notamment à mobiliser, sur le continent et dans les pays donateurs, un soutien au NEPAD et à l'Agenda 2063 et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à veiller à ce que ces plans soient mis en œuvre en coordination avec le reste du Département, le Groupe de la communication et l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA et le Mécanisme régional de coordination. Les activités comprendront la publication de la revue *Afrique Renouveau*, de reportages et d'analyses disponibles uniquement sur le Web, de documents de référence, de communiqués de presse et de documents d'information à l'usage des médias internationaux et africains. Le Département s'attachera à diffuser l'information auprès de divers groupes cibles, tels que les jeunes, les parlementaires, les décideurs représentant des entités gouvernementales et des organisations non gouvernementales, les syndicats, la société civile et les universités, en nouant des contacts directs avec des particuliers et des groupes, et en menant une action de sensibilisation systématique auprès des médias africains et internationaux. Cela permettra de tenir les principales parties prenantes informées des grandes initiatives nationales et internationales qui ont une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique.

## Textes portant autorisation du programme

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

54/234	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/7	Examen et évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/300	Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
63/1	Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique
63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
63/304	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
64/258	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

- 65/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/287 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 66/288 L'avenir que nous voulons
- 66/293 Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique
- 67/293 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 67/294 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 67/302 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 68/6 Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- 68/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 68/301 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 69/290 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 69/291 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

*Résolutions du Conseil de sécurité*

- 1197 (1998) Appui aux initiatives régionales et sous-régionales relatives à l'Afrique et renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix
- 2033 (2012) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

*Conseil économique et social*

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2013 du Conseil économique et social, sur le thème « La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière »

Déclarations ministérielles issues du débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social, sur le thème « Régler les problèmes actuels et ceux qui se profilent à l'horizon pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et préserver à l'avenir les acquis de développement », et de celui du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, tenu sous les auspices du Conseil, sur le thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable »

Déclarations ministérielles issues du débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social, sur le thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable », et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu sous les auspices du Conseil, sur le thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 »